

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-752/SG/FIN autorisant M. Fahmv Saïd Cassim à acquérir un immeuble sis à D'ibouti, plateau du Marabout, titre foncier n° 564

n° 71-752/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
14 mai 1971

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1971

Date du numéro
25 mai 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Fahmy Saïd Cassim est autorisé à acquerir une parcelle de terrain bâti, d'une superficie de 1.170 mètres carrées, sise à Djibouti, plateau du Marabout, immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 564 au nom de M. E. Ph. Vlahoulis